

Le Vernet

Bulletin semestriel d'informations municipales

N° 32
Juillet 2011



Sommaire

Le budget général
L'eau et l'assainissement
La voirie communale
Le patrimoine communal
La forêt communale
Les paturages communaux

L'environnement
Le personnel communal
La coopération intercommunale
La piscine et le tennis municipaux
Les associations
Les animations et manifestations municipales de l'été 2011

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 262.113,74 euros
 RECETTES : 345.825,58 euros
 Dont excédent 2009 reporté : 26.927,75 euros
 EXCEDENT : 83.711,84 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 377.143,44 euros
 RECETTES : 310.585,14 euros
 dont déficit 2009 reporté : 23.023,39 euros
 DEFICIT : 66.558,30 euros

RESULTAT GLOBAL 2010 : EXCEDENT = 17.153,54 euros

VOTE DES 4 TAXES DIRECTES COMMUNALES 2011

Taux 2011

Rappel des Taux 2010
 en vigueur depuis 2008

• TAXE D'HABITATION

Taux de la Commune 6,90 % augmenté
 de la fraction départementale de 5,32 %

12,22 %

6,90 %

• TAXE FONCIERE DU BATI

8,70 %

8,70 %

• TAXE FONCIERE DU NON BATI

38,10 %

38,10 %

• CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

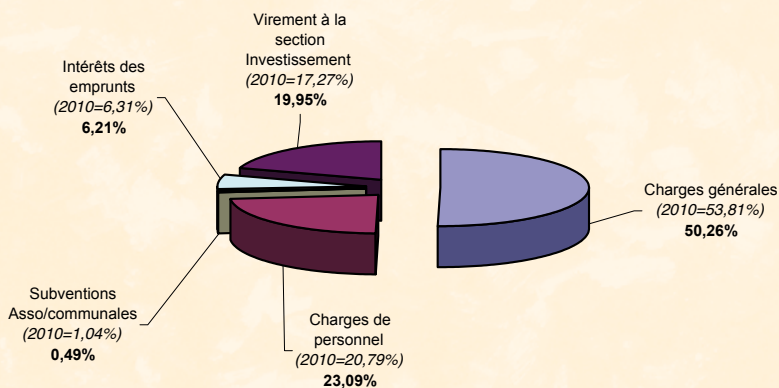
21,00 %

9,27 %

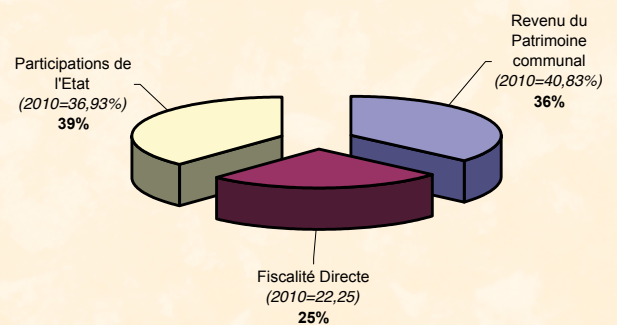
LE BUDGET PREVISIONNEL COMMUNAL 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 328.179,49 euros (2010 = 343.488,21 euros)

Dépenses de fonctionnement

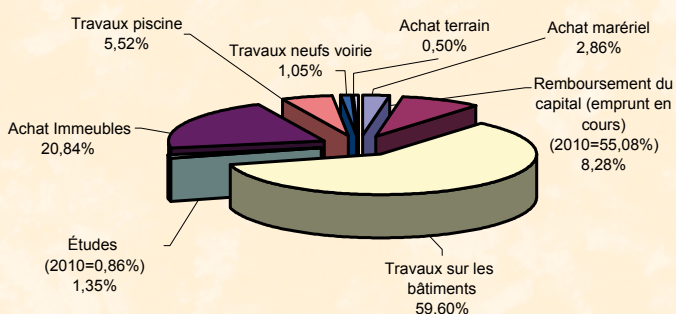


Recettes de fonctionnement (Hors report résultat 2010)

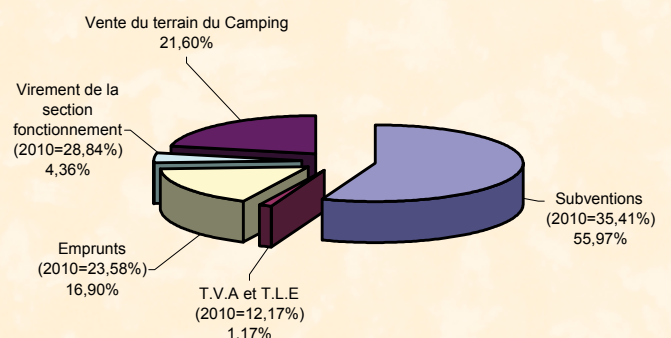


SECTION D'INVESTISSEMENT : 1.508.131,23 euros (2010 = 428.941,27 euros)

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



LE BUDGET DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 62.327,35 euros
RECETTES : 75.180,81 euros
Dont excédent 2009 reporté : 12.641,36 euros
EXCEDENT : 12.853,46 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

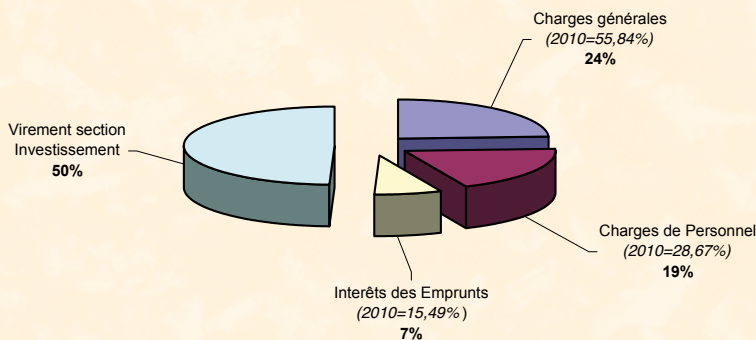
DEPENSES : 103.292,42 euros
RECETTES : 121.307,62 euros
dont excédent 2009 reporté : 36.718,67 euros
EXCEDENT : 18.015,20 euros

RESULTAT GLOBAL 2010 : EXCEDENT = 30.868,66 euro

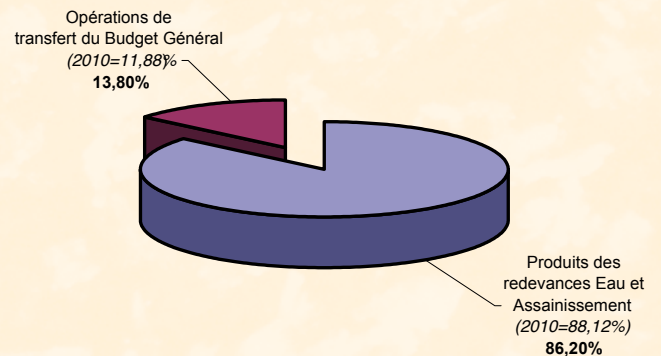
LE BUDGET PREVISIONNEL 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 75.038,24 euros (2010 = 72.895,52 euros)

Dépenses de fonctionnement

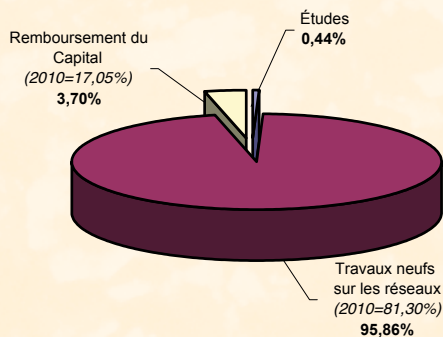


Recettes de fonctionnement

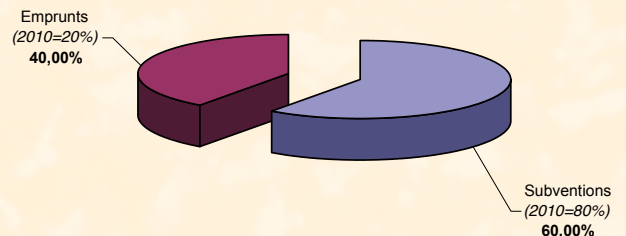


SECTION D'INVESTISSEMENT : 301.677,18 euros (2010 = 492.417,47 euros)

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



REPLACEMENT DES EMISSAIRES DE LIAISON DU VILLAGE ET DE GOUDEICHARD A LA STATION D'EPURATION ET RACCORDEMENT DU QUARTIER DE ROUSSIMAL Adoption du plan de financement et demande de subventions

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée pour la dévolution des travaux sur le réseau communal d'assainissement portant d'une part, sur la réalisation de l'émissaire de raccordement a réseau communal du quartier de Roussimal et d'autre part, sur le remplacement des émissaires de liaison du village et du quartier de Goudeichard à la station d'épuration.

Il résulte de cette consultation que selon les critères de sélection des offres définis par le règlement de la consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'Entreprise Richard MICHEL à SEYNE les ALPES (04140) pour le prix de 197.722 € H.T., soit 236.475,51 € T.T.C.

Il convient d'approuver le plan de financement de ces travaux pour lesquels la Commune peut bénéficier de l'aide financière sous forme de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal,

approuve ces travaux de remplacement et adopte le plan de financement suivant :

COUTS DES TRAVAUX :

1) Maîtrise d'œuvre :

Marché de maîtrise d'œuvre	20.150,00 € H.T.
• Avenant n° 1 à la convention d'honoraires du 28/04/07	15.750,00 € H.T.
• Avenant n° 2 à la convention d'honoraires du 28/04/07	4.400,00 € H.T.

2) Marché de travaux :

• Relevé de regards/réseau assainissement village	598,00 € H.T.
• Publications BOAMP + Les Petites Affiches	1.023,16 € H.T.
• Travaux	197.722,00 € H.T.
TOTAL	219.493,16 € H.T.

FINANCEMENT :

• Subvention du Conseil Général 30 %	65.848,00 €
• Subvention de l'Agence de l'Eau 30 %	65.848,00 €
• Autofinancement de la Commune par un emprunt sur 20 ans	87.797,00 €

sollicite du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau les subventions pour les montants ci-dessus exposés et leur demande l'autorisation d'engager les travaux avant la notification à la Commune de leurs décisions de subventions.

FIXATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION AOUT 2011/JUILLET 2012

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

-fixe à 2.500 €, à compter de la facturation de août 2011/juillet 2012, le montant des abonnements annuels d'eau potable et d'assainissement du Camping Lou Passavous :

-ne modifie pas les montants de facturation des autres abonnés fixés par sa délibération du 20 septembre 2008, rappelés ci-dessous :

ABONNEMENTS ANNUELS EAU ET ASSAINISSEMENT

- FACTURATION ANNUELLE DES ABONNEMENTS : le 15 mai

PAR LOGEMENT : Eau	68 euros
Assainissement	51 euros

- FACTURATION ANNUELLE DES CONSOMMATIONS : le 15 septembre

PRIX DU M³ CONSOMME PAR TOUS LES ABONNES (logements et hébergements collectifs) :

Eau	1 €/M ³
Assainissement	1 €/M ³

TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE 2011

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte les devis de l'entreprise Colas de LA BATIE NEUVE (05) du 30 mars 2011 pour le prix global de 30.904,00 euros H.T. soit 36.961,18 euros T.T.C. portant sur la reconstitution des revêtements des chaussées de la voirie communale, avec le matériau « Colasmac », des parties de voies communales suivantes :

Carrefour de Goudeichard	900,00 € H.T.
Chemin des Faisses au Haut Vernet	2.740,00 € H.T.
Carrefour du Camping	5.980,00 € H.T.
Chemin des Béliers	15.824,00 € H.T.
Sortie de la voie de Roussimal sur le CD 900	5.460,00 € H.T.

d'accepter la proposition du Crédit Agricole d'accorder un prêt à la Commune pour financer ces travaux dans les conditions suivantes :

Montant du prêt : 28.174 euros
Durée du prêt : 15 ans
Périodicité : Trimestrielle de 638,31 €
Taux fixe : 4,27 %
Type d'amortissement : Echéances constantes
Frais de dossier : Offerts

Le patrimoine communal

DEVOLUTION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN GITE HQE DU BATIMENT COMMUNAL DU PASSAVOUS

En considération de l'obtention des subventions sollicitées par la Commune auprès du Conseil Régional (30 % soit 198.000 euros) et de l'Europe (50 % soit 330.000 euros)

Le Conseil Municipal, décide le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la dévolution, selon une procédure adaptée, du contrat de maîtrise - d'œuvre des travaux d'aménagement en gîte HQE du bâtiment communal du Passavous

EXTENSION DU CIMETIERE DU VILLAGE – ACQUISITION DU TERRAIN D'EMPRISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par leur propriétaire de céder à la Commune une parcelle contiguë en bordure de la RD 457 permettant l'extension du cimetière du village rendu nécessaire par l'accroissement de la population.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir des époux FABRE pour le prix de 6 500,00 euros la parcelle cadastrée section A, N° 868 de 264 m² selon le document d'arpentage établi par Mr Alain CLEMENT, Géomètre Expert à Digne le 7 novembre 2008.

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL AU PASSAVOUS

Le Conseil Municipal, décide de louer à Mr et Mme BOURGEOIS Christophe et Sophie, le logement communal T4 au Passavous dans les conditions suivantes :

- Logement T4 non meublé de 80,4 m² de surface habitable comprenant 3 chambres, 1 salle de séjour, 1 cuisine, 1 salle d'eau + W.C. + garage attenant et terrasse
- Etablissement d'un état des lieux contradictoire avant l'entrée dans les lieux et délivrance de l'attestation d'assurance par le locataire. à la remise des clefs.
- Location : résidence principale
- Durée : 6 ans tacitement renouvelable par période de 6 ans à compter du 15 juin 2011
- Loyer mensuel : 450 euros/mois hors charges révisable le 1^{er} janvier de chaque année selon l'IRL (Indice de référence des loyers), la première révision étant fixée au 1^{er} janvier 2012, l'indice de base étant celui du 4^{ème} trimestre 2010.
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer soit 450 euros.

RESTAURATION DE LA CHAPELLE COMMUNALE DE SAINT PANCRACE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la convention Espace Valléen avec la Communauté de Communes du Pays de SEYNE, il est possible d'obtenir une aide financière de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département pour le financement des travaux de restauration de la Chapelle de Saint Pancrace dont le coût s'élève à 86.000,00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, décide de réaliser les travaux de restauration de la Chapelle de Saint Pancrace sous réserve de l'octroi des subventions ci-après sollicitées :

approuve le plan de financement de ces travaux de la manière suivante :

• Subvention FEADER (État, Europe)	40 %	34.400 euros
• Subvention Conseil Régional	20 %	17.200 euros
• Subvention Conseil Général	20 %	17.200 euros
TOTAL SUBVENTIONS	80 %	68.800 euros
• Autofinancement Commune	20 %	17.200 euros



Chapelle Saint Pancrace

La forêt communale



FORET COMMUNALE - VENTE DES COUPES DE BOIS DES PARCELLES N° 14, 26 ET 28

Le Conseil Municipal, accepte la proposition de la SARL BAYLE Patrick d'acquérir les coupes de bois des parcelles n° 14, 26 et 28 en forêt communale de LE VERNET, dans les conditions suivantes :

- 1 - Prix : Parcelles 14 : Prix : 1.500,00 euros / Parcelles 26 et 28 : Prix : 4.000,00 euros
- 2 - Délai d'exploitation : Au plus tard le 30 juin 2011
- 3 - Condition expresse : Les souches restantes seront arasées au niveau du sol pour permettre le broyage ultérieur de la zone de coupe.

PATURAGE BOVIN DE LA GRANDE MONTAGNE

Gardiennage du pâturage communal de la Grande Montagne pour l'estive 2011

Convention de prestation de service

En l'absence de Mr Jean – Marie MICHEL qui s'est retiré de la séance, le Conseil Municipal, décide d'accepter sa proposition, de procéder au gardiennage des bovins du pâturage communal de la Grande Montagne pour la saison d'estive 2011 dans le cadre d'une convention de prestation de service pour le prix forfaitaire de 4 000 euros avec l'assistance de Mr Quentin BAYLE, dans le cadre d'une convention de prestation de service pour le prix forfaitaire de 2 500 euros.



Pâturage bovin

Contrôle sanitaire de l'alpage communal de la Grande Montagne

Monsieur le Maire expose que la Commune, qui prend en estive dans l'alpage communal de la Grande Montagne 300 bovins issus d'élevages différents du Canton, est tenue d'assurer la sécurité sanitaire de l'alpage notamment au regard de la besnotiose.

Le Conseil Municipal, confie au Docteur MUSSON, Vétérinaire à EMBRUN (05), sa mission de contrôle sanitaire des animaux lors de leur admission au pâturage communal de la Grande Montagne et de contrôle sanitaire de cet alpage pour l'estive 2011, pour un montant forfaitaire de 1 780,00 euros H.T. soit 2 128,88 euros T.T.C.

Perception et reversement de la prime à l'herbe du pâturage de la Grande Montagne pour l'estive 2010

Le Conseil Municipal, accepte de percevoir le montant de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs relative au pâturage communal pour bovins de la Grande montagne pour l'estive 2010 s'élevant à la somme globale de 13 571,03 euros et décide de reverser la totalité de cette prime aux éleveurs dont les bovins ont fréquenté ce pâturage au cours de la dite estive selon la proposition établie par le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Tarifs de prise en charge des bovins au pâturage de la Grande Montagne pour l'estive 2011

Le Conseil Municipal, décide de prendre en charge pour l'estive 2011

- les génisses et vaches âgées de 6 mois et plus à la date d'admission à l'alpage dans la limite de 300 têtes au prix unitaire de 87,50 euros
- les veaux âgés de moins de 6 mois à la date d'admission à l'alpage dans la limite de 60 têtes au prix unitaire de 24,50 euros.

PATURAGE OVIN DE L'HUBAC

Gardiennage du pâturage communal de la Montagne de l'Hubac pour l'estive 2011

Convention de prestation de service

En l'absence de Mr Jean-Christophe LOMBARD, qui s'est retiré de la séance, le Conseil Municipal, décide d'accepter sa proposition de procéder au gardiennage des ovins du pâturage communal de l'Hubac pour la saison d'estive 2011 dans le cadre d'une convention de prestation de service pour le prix forfaitaire de 3 600 euros.

Tarifs de prise en charge des ovins au pâturage communal de l'Hubac pour l'estive 2011

Le Conseil Municipal, décide de prendre en charge au pâturage communal de l'Hubac pour l'estive 2011, 600 ovins au prix unitaire de 10, 50 euros.

Perception et reversement de la prime à l'herbe du pâturage de l'Hubac pour l'estive 2010

Le Conseil Municipal, accepte de percevoir le montant de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs relative au pâturage communal pour ovins de la montagne de l'Hubac pour l'estive 2010 s'élevant à la somme globale de

13 599, 77 euros et décide de reverser la totalité de cette prime aux éleveurs dont les ovins ont fréquenté ce pâturage au cours de la dite estive selon la proposition établie par le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Mise à la disposition de la commune de l'Alpage de Belau

Monsieur le Maire expose que la Commune prenant en estive le troupeau ovin sur l'alpage de L'Hubac et en fin d'estive sur l'alpage de Belau, qui est la propriété de Mr Maurice LOMBARD, il convient de rémunérer celui-ci pour la mise à disposition de cet alpage.

Le Conseil Municipal, accepte la proposition de celui-ci de mettre à la disposition de la Commune l'alpage de Bélau de 25 ha environ pour la période du 15 août au 1^{er} octobre 2011 au prix de 6 euros/ha soit 150 euros.

PATURAGE DE MARIAUD

Vente de l'herbage des parcelles communales situées sur la commune de Prads pour l'estive 2011

En l'absence de Mr Jean-Christophe LOMBARD, qui s'est retiré de la séance, le Conseil Municipal décide de vendre à ce dernier, pour l'estive 2011, au prix de 200 euros, l'herbage des pâturages dont la Commune de LE VERNET est propriétaire sur la Commune de PRADS, ancienne Commune de MARIAUD, pour une superficie globale d'environ 45 ha.



Pâturage ovin

L'environnement

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RIVIERES 2011

Le Conseil Municipal, accepte la proposition du Conseil Général de faire procéder aux travaux d'entretien du Bès et de ses affluents et décide d'allouer à ce titre, une contribution communale d'un montant de 981 euros au Conseil Général des AHP, Service de l'Environnement et de l'Eau pour cette année 2011.

RECRUTEMENT DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS POUR LA PISCINE MUNICIPALE POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2011

Le Conseil Municipal, décide de recruter Mr Vincent LASALVIA pour le mois de juillet et Mr Edgard DELORT, pour le mois d'août comme maîtres – nageur de la piscine municipale dans les conditions suivantes :

- DUREE : Contrat à durée déterminée du vendredi 1^{er} juillet au samedi 30 juillet 2011 inclus et du lundi 1^{er} août au samedi 20 août 2011 inclus
- HORAIRES : 6 jours par semaine de lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.
- REMUNERATION MENSUELLE : 1.600 euros net, indemnité compensatrice de congés payés de 10 % inclus + un gîte mis gracieusement à leur disposition pour la durée du contrat

La coopération intercommunale

TRANSFERT DE 2 NOUVELLES COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SEYNE –

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la correspondance du Président de la Communauté de Communes du Pays de Seyne du 04 janvier 2011 notifiant aux Communes la délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 proposant le transfert de 2 nouvelles compétences à la Communauté de Communes.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, approuve le transfert de ces 2 nouvelles compétences à la Communauté de Communes du Pays de Seyne telles qu'adoptées par la délibération de son Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 :

- « Le désenclavement routier et numérique du territoire communautaire »
- « Elaboration et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale »

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié par Madame la Préfète afin que chaque Conseil Municipal émette son avis sur ce schéma qui prévoit le regroupement de la Communauté de Communes du Pays de Seyne composée des 8 communes du Canton de Seyne et de la Communauté de Communes Ubaye Serre Ponçon composée des Communes de La Bréole et de Saint Vincent les Forts.

Le Conseil Municipal, considérant que le regroupement de la Communauté de Communes du Pays de Seyne et de la Communauté de Communes Ubaye Serre Ponçon correspond à un même bassin de vie avec pour chef lieu Seyne les Alpes, à un territoire agricole et forestier homogène et à un espace touristique composé de sites complémentaires, donne un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en ce qu'il prévoit le regroupement de ces deux Communautés de Communes

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE STATION - VELOS AVEC LA CCPS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ALCOTRA « NOUVEAU TERRITOIRE D'ITINERANCE »

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à la disposition gratuite de la Commune par la C.C.P.S. d'une station – vélos financée dans le cadre du programme Alcotra « Nouveau Territoire d'Itinérance ».

Le Conseil Municipal, approuve la convention de mise à la disposition de la Commune, à titre gratuit pour une durée de 10 ans, de cette station – vélos qui sera installée à l'entrée de la piscine municipale.

DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA BLEONE (S.M.A.B.)

Le Conseil Municipal, désigne Mr Roland BAYLE, Conseiller Municipal, comme délégué titulaire, et Mr Régis BAYLE, Conseiller Municipal, comme délégué suppléant pour représenter la Commune au Syndicat Mixte d'aménagement de la Bléone.

La piscine et le tennis municipaux

TARIFS DU TENNIS MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, décide de reconduire en 2011 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée du tennis municipal et fixe la redevance d'occupation du court de tennis pour l'année 2011, de la manière suivante, à compter du 1^{er} juillet 2011 : Heure d'occupation du court de tennis (2 à 4 joueurs) : 5 euros.

TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR L'ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, décide de reconduire en 2011 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée de la piscine municipale et fixe ainsi qu'il suit ce droit d'accès à la piscine pour l'été 2011.

TARIFS VALABLES POUR UNE JOURNEE :

- ADULTES 2 euros
- ENFANTS 1 euros jusqu'à 7 ans inclus accompagné d'un adulte non baigneur
1 euros 50 centimes de 8 à 15 ans inclus
- GROUPES 70 euros/2 h le matin jusqu'à 70 personnes outre l'encadrement (sur réservation)

CARTE SPORT - PASS 2011

Le Conseil Municipal, décide de reconduire, pour l'année 2011, la carte Sport - Pass ayant pour objet de forfaitiser aux tarifs suivants les droits de location du court de tennis municipal et d'accès à la piscine municipale pour l'année 2011 :

- ENFANTS (- 18 ans), ETUDIANTS (jusqu'à 27 ans), DEMANDEURS D'EMPLOI et PERSONNES AGEES DE PLUS DE 60 ANS : 20 euros
- FAMILLES NOMBREUSES : Gratuité de la Carte Sport-Pass, pour les frères et sœurs mineurs d'une famille, à partir de la 3^o carte Sport-Pass enfant.
- AUTRES USAGERS : 30 euros

La carte Sport Pass sera délivrée auprès du Secrétariat de Mairie contre remise d'une photo d'identité et du paiement de la redevance forfaitaire.

La piscine et le tennis municipaux

11



La piscine municipale

REFECTION DU REVETEMENT DU BASSIN, DU PEDILUVE ET DE LA PLAGE DE LA PISCINE MUNICIPALE LOU PASSAVOUS - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire expose que pour des raisons sanitaires, d'hygiène et de sécurité des usagers, le maintien en activité de la piscine municipale impose à la Commune

de faire procéder, avant la prochaine saison estivale, à la réfection complète du revêtement du bassin, du pédiluve et d'une partie de sa plage.

Le Budget de la Commune ne permettant pas de supporter le coût de ces travaux qui s'élèvent à la somme de 61.229,60 euros H.T., le Conseil Municipal, sollicite du Conseil Régional, pour le financement de ces travaux une aide financière sous la forme d'une subvention à hauteur de la moitié de leur coût soit 30.614,80 euros.

adopte le plan de financement suivant :

- | | | |
|--|------|-----------------|
| • Subvention de la Région | 50 % | 30.614,80 euros |
| • Prêt relai dans l'attente de l'indemnité d'assurance | 50 % | 30.614,80 euros |

DEVOLUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire expose que suite à la consultation de plusieurs sociétés pour la réfection du revêtement du bassin et du pédiluve de la piscine municipale Lou Passavous, deux sociétés ayant remis une offre et il convient de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal,

confie à la Société ETANDEX d'EYGUILLES (13), les travaux de réfection du revêtement du bassin et du pédiluve de la piscine municipale Lou Passavous, à réaliser avant le 15 juin 2011 pour le prix forfaitaire de 52.903,60 euros H.T. soit 63.272,71 euros T.T.C.

accepte le devis de l'entreprise COLAS de LA BATIE NEUVE (05) du 30 mars 2011 portant sur l'exécution en juin 2011 des travaux de réfection du revêtement de la plage de la piscine municipale pour le prix forfaitaire de 6.460,00 euros H.T. soit 7.726,16 euros.

décide l'achat des matériaux nécessaires à la réfection du vestiaire, dont les travaux seront réalisés par l'agent communal pour un montant de 1.866 euros H.T.

Les associations

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LE VERNET – ANNEE 2011

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide d'allouer à l'Association Sportive et Culturelle de LE VERNET (Comité des fêtes), une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros pour l'année 2011.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE CHASSE 'LA VERNETIERE » ANNEE 2011

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide d'allouer à l'Association de Chasse « La Vernétière » une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros pour l'année 2011.

FEUX D'ARTIFICE 2011

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide d'inscrire au Budget Général 2011 de la Commune le montant de la participation municipale au coût du feu d'artifice de la fête du 14 août 2011 pour la somme de 2.000,00 euros.

Les animations et manifestations municipales de l'été 2011

Samedi 23 juillet
Concert à l'église du village

Dimanche 31 juillet
Duo et voix à l'église du village

Vendredi 12 août
Diaporama à la maison du pastoralisme

Samedi 13 août
Fête de l'alpage

Dimanche 14 août
Fête du village – Feux d'artifice

Lundi 15 août
Anchoïade à la fontaine du village

Mercredi 17 août
Soirée conteur à la maison du pastoralisme



Réunion publique annuelle d'information
sur les actions municipales
LE MARDI 16 AOUT à 11 HEURES
à la salle polyvalente de la Mairie